

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00258 Numéro SIREN : 539 644 450 Nom ou dénomination : ANNONIM

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 3865

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	48 020	34 036	13 984	16 703
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	5 171	5 171		
Fonds commercial (1)	183 813		183 813	183 813
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	485 612	359 035	126 578	172 319
Installations techniques, matériel et outillage industriels	273 948	204 758	69 190	93 578
Autres immobilisations corporelles	623 858	455 207	168 651	220 105
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	8 059		8 059	8 059
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 628 481	1 058 207	570 274	694 577
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	863 586		863 586	783 946
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	56 410	3 706	52 704	43 631
Autres créances	164 957		164 957	189 663
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 221		2 221	26 248
Disponibilités	674 536		674 536	140 495
Charges constatées d'avance (3)	13 980		13 980	20 421
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 775 691	3 706	1 771 985	1 204 404
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 404 171	1 061 912	2 342 259	1 898 981
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			4 233	

Certifié conforme à l'original
 R. Nagara

Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	160 736	160 736
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves réglementées		
Autres réserves	646 176	646 176
Report à nouveau	-1 529 864	-1 398 448
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-46 865	-131 415
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-769 817	-722 952
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	531 446	1 129 642
Emprunts et dettes financières diverses (3)	299 520	335 073
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 911 074	860 988
Dettes fiscales et sociales	329 342	243 103
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 225	4 090
Autres dettes	32 468	49 037
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 112 076	2 621 933
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 342 259	1 898 981
(1) Dont à plus d'un an (a)	135 292	277 652
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 976 784	2 344 281
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	202 281	654 771
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

A

Compte de resultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	11 255 106	11 495 979
Production vendue (biens)	4 185	4 726
Production vendue (services)	142 700	149 498
Chiffre d'affaires net	11 401 990	11 650 203
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 000	2 098
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	196	27 740
Autres produits	884	1 558
Total I	11 407 070	11 681 600
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	9 627 406	9 900 107
Variations de stock	-79 640	-66 643
Achats de matières premières et autres approvisionnements	18 562	17 596
Variations de stock		151
Autres achats et charges externes (a)	856 457	891 637
Impôts, taxes et versements assimilés	79 507	87 863
Salaires et traitements	642 727	640 155
Charges sociales	145 191	189 736
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	128 238	141 301
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	382	1 210
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 092	4 896
Total II	11 421 924	11 808 008
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-14 853	-126 408
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 468	113
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	1 468	113
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	43 467	36 922
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	43 467	36 922
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-41 999	-36 810
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-56 852	-163 218

9

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	39 872	9 217
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	39 872	9 217
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 886	12 804
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	29 886	12 804
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	9 986	-3 586
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-35 389
Total des produits (I+III+V+VII)	11 448 411	11 690 930
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 495 276	11 822 345
BENEFICE OU PERTE	-46 865	-131 415
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 387	2 127

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ANNONIM

Annexe au bilan ayant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 342 259 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 46 865 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 à 10 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Λ

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge afférente au rayon auquel ils appartiennent.

Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du « premier entré - premier sorti ».

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du

7

Règles et méthodes comptables

taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,8 %
 - Taux de croissance des salaires : 1 %
 - Age de départ à la retraite : 65 ans
 - Taux de rotation du personnel : 5 %
 - Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)
- 

Annexe : Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La SAS ANNONIM a été placée en plan de sauvegarde depuis le 24/09/2019.

9

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	48 020			48 020
- Fonds commercial	183 813			183 813
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171			5 171
Immobilisations incorporelles	237 004			237 004
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	485 612			485 612
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	270 013	3 935		273 948
- Installations générales, agencements aménagements divers	611 597			611 597
- Matériel de transport	12 261			12 261
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	8 059			8 059
Immobilisations corporelles	1 387 542	3 935		1 391 477
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 624 546	3 935		1 628 481

0

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 935		3 935
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 935		3 935
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeur nette	Coût (en €)
Frais de constitution	13 984	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	13 984	

Fonds commercial

	Valeur nette
Éléments achetés	183 813
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	183 813

Suite au règlement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, nous avons procédé à un test de dépréciation. Aucun

N

Annexe : Notes sur le bilan

indice de perte de valeur n'est apparu et de ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

En outre, le fonds n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement

Amortissements des immobilisations

	At début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	31 317	2 720		34 036
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171			5 171
Immobilisations incorporelles	36 488	2 720		39 207
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	313 293	45 741		359 035
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	176 435	28 323		204 758
- Installations générales, agencements aménagements divers	391 999	51 337		443 338
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 753	116		11 869
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	893 481	125 518		1 019 000
ACTIF IMMOBILISE	929 969	128 238		1 058 207

1

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 235 347 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	56 410	52 177	4 233
Autres	164 957	164 957	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 980	13 980	
Total	235 347	231 114	4 233
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fact.a établir clients ttc	22 283
Rrro a recevoir ttc	68 193
Int.courus sur val.mob.de plac	181
Total	90 658

A

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 160 736,00 euros décomposé en 10 046 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 112 076 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 1 an
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	202 281	202 281		
- à plus de 1 an à l'origine	329 165	193 873	135 292	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	144 305	144 305		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 911 074	1 911 074		
Dettes fiscales et sociales	329 342	329 342		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 225	8 225		
Autres dettes (**)	187 683	187 683		
Produits constatés d'avance				
Total	3 112 076	2 976 784	135 292	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	71 198			
(**) Dont envers les associés	155 215			

A la date d'arrêt des comptes, compte tenu du plan de sauvegarde en cours, il n'est pas possible de déterminer avec précision les échéances des dettes figurant au passif du bilan.

Ainsi, le tableau est présenté comme en l'absence de toute procédure.

1

Annexe : Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeur des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	326 905	326 904	
Emprunts et dettes divers	102 000	102 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	1 28 905	428 904	

Charges à payer

	Montant
Fact.a rec. ttc four frais g.	66 688
Int.courus/empr.etab.credit	2 260
Interet a pay/cpte courant	2 387
Dette prov. pour congés payés	44 313
Dettes prov.paie divers	1 046
Charges soc./congés a payer	10 068
Organ.soc.charge a payer	230
Etat - charges a payer	13 215
Taxe formation professionnelle	2 088
Cet	9 147
Tascom	31 703
Taxe professionnelle cap	645
Clients - rrr à accorder	3 382
Divers charges a payer	49
Total	187 220

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg.constat.d'avance	13 980		
Total	13 980		

A

Annexe : Notes sur le compte de résultat**Charges et Produits exceptionnels****Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	9 020	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 866	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		3 574
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		36 298
TOTAL	29 886	39 872

Annexe : Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Malgré la crise du COVID 19 notre société, à ce jour, poursuit normalement son activité, à l'exception de l'activité carburant, actuellement en baisse sur 2020.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts à échoir	5 866
Autres engagements donnés	5 866
Total	5 866
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	5 866

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 12 595 euros
Aucun engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite n'a été comptabilisé.

1

ANNONIM

SAS au capital de 160.736 euros
Lieudit Les Six Chemins
07100 ANNONAY

RCS AUBENAS 539.644.450

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

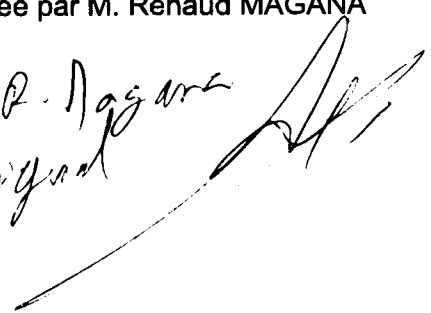
TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 qui s'élève à la somme de 46.865 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président
La société RENEL
Représentée par M. Renaud MAGANA

*certifié
conforme à l'original*
R. Magana


ANNONIM

SAS au capital de 160.736 euros
Lieudit Les Six Chemins
07100 ANNONAY
RCS AUBENAS 539.644.450

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le 30 SEPTEMBRE 2020 à 9 HEURES, les associés de la société ANNONIM, Société par Actions Simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation faite par le Président le 15 SEPTEMBRE 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par la société RENEL, Présidente, qui assume également le secrétariat de l'Assemblée.

Monsieur Franck LE TALLEC, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 SEPTEMBRE 2020, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par le Président.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des convocations des associés ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les statuts ;
- le tableau des résultats financiers ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 Décembre 2019 ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultat, l'annexe ;
- le rapport du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été tenus à leur disposition au siège social ou leur ont été adressés, le tout conformément aux dispositions statutaires.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président indique aux associés qu'il n'a pas été rémunéré pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 et rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes annuels et conventions ; quitus au Président et aux Directeurs Généraux ;
- Affectation du résultat.

Puis, il présente le rapport sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant échangée et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Notamment, elle constate qu'aucune dépense non déductible du bénéfice assujetti à l'impôt sur les sociétés n'a été réintégrée.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président et aux Directeurs Généraux quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 qui s'élève à la somme de 46.865 euros.

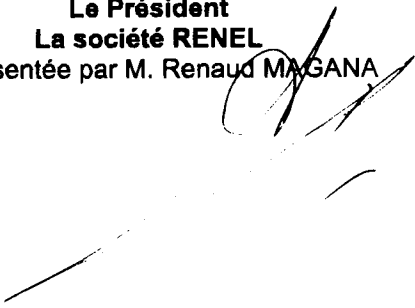
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.

Le Président
La société RENEL
Représentée par M. Renaud MAGANA



ANNONIM

SAS au capital de 160.736 euros
Lieudit Les Six Chemins
07100 ANNONAY
RCS AUBENAS 539.644.450

**APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

REÇU le
22 JUIN 2021
TRIBUNAL DE COMMERCE

7

ANNONIM

SAS au capital de 160.736 euros
Lieudit Les Six Chemins
07100 ANNONAY
RCS AUBENAS 539.644.450

RAPPORT DU PRESIDENT **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de ses résultats.

Il vous sera rendu compte, dans un instant, de la mission du Commissaire aux Comptes.

Nous vous précisons que, aux termes de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-318 du 25 Mars 2020 prise dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, les délais imposés par des textes législatifs, réglementaires ou par les statuts pour approuver les comptes sociaux des exercices clos le 31 Décembre 2019 sont prorogés de 3 mois, soit pour la société jusqu'au 30 Septembre 2020.

Nous vous rappelons que les comptes, le bilan, ainsi que le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux comptes et plus généralement tous les documents nécessaires, ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par les statuts. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Notre chiffre d'affaires net s'élève à la somme de 11.401.990 euros contre 11 650 203 euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 2,13 % environ.

Il convient d'ajouter à cette somme 5.079 euros d'autres produits d'exploitation.

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 11.407.070 euros.

Nos charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 11.421.923 euros et comprennent les postes suivants :

Achats et variations de stocks :	9.566.327 €
Autres achats et charges :	856.457 €
Impôts et taxes :	79.507 €
Salaires et traitements :	642.727 €
Charges sociales :	145.191 €
Dotations aux amortissements et provisions	128.620 €
Autres charges :	3.091 €

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 14.853 euros.

Notre résultat financier est déficitaire de 41.998 euros.

En conséquence, le résultat courant avant impôts est déficitaire de 56.852 euros.

Notre résultat exceptionnel est bénéficiaire de 9.986 euros.

Compte tenu de l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice est une perte de 46.865 euros.

EXAMEN DES COMPTES DU BILAN

A L'ACTIF

Nos immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme brute de 237.003 euros et à la somme de 197.796 euros après amortissements.

Nos immobilisations corporelles s'élèvent à la somme brute de 1.391.475 euros et à la somme de 372.475 euros après amortissements.

Aucune immobilisation financière n'est enregistrée dans nos comptes.

Notre actif circulant s'élève à la somme nette globale de 1.771.985 euros, stocks et en-cours compris.

Nous vous précisons que nous avons provisionné le compte « Clients et comptes rattachés » à hauteur de 3.705 euros.

AU PASSIF

Notre capital social est fixé à la somme de 160.736 euros.

Nos capitaux propres sont négatifs de 769.816 euros.

Nos dettes s'élèvent à la somme globale de 3.112.075 euros.

SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires TTC du magasin a diminué de 3,5% par rapport à l'exercice précédent. Le niveau de marge au niveau du magasin progresse de 1 point. Nous ne parvenons pas à atteindre l'équilibre d'exploitation sur le magasin. Les résultats réalisés sur la station sont globalement positifs. Le résultat demeure déficitaire cette année (-46 K€ contre -131 K€ pour l'année précédente). Face aux difficultés rencontrées, nous avons pris l'initiative de placer la société en procédure de sauvegarde, laquelle a été ouverte le 24 septembre 2019.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'ouverture de la procédure de sauvegarde du 24 septembre 2019, l'objectif est le maintien de l'activité et des emplois, et d'assurer l'apurement des dettes. Nous espérons ainsi pouvoir à terme présenter un plan de sortie de sauvegarde, soit avec la direction actuelle, soit par une reprise extérieure.

La crise sanitaire du printemps, qui a affecté tous les agents économiques, va nécessairement impacter nos comptes 2020. Les effets de cette crise, au vu des premières données en notre possession, sont plutôt défavorables (baisse du chiffre d'affaires magasin et station).

1

SUCCURSALES

Nous vous indiquons que la société n'exploite aucune succursale.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous indiquons que nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous donner la décomposition précise des factures reçues et émises non réglées au 31 Décembre 2019 dont le terme est échu ou des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice 2019.

Nous vous indiquons toutefois qu'à notre connaissance le paiement des factures émises ou reçues intervient à échéance et n'accuse aucun retard grave et répété.

Nous faisons notre maximum afin d'être en mesure de vous présenter une information plus complète dans le rapport qui sera établi l'année prochaine et qui portera sur les comptes annuels de l'exercice en cours.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Malgré la crise sanitaire du printemps liée au COVID 19, notre société à ce jour, poursuit normalement son activité , à l'exception de l'activité carburant, actuellement en baisse sur 2020.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Pour la bonne règle, nous vous précisons que nous n'avons engagé aucun frais de recherche et de développement.

MONTANT DES PRETS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

La société n'a consenti, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, aucun prêt à moins de trois ans à d'autres entreprises avec lesquelles elle a des relations économiques.

PARTICIPATIONS

Nous ne détenons aucune participation significative dans d'autres sociétés.

APPROBATION DES COMPTES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, et donner quitus au Président et aux Directeurs Généraux.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 qui s'élève à la somme de 46.865 euros.

1

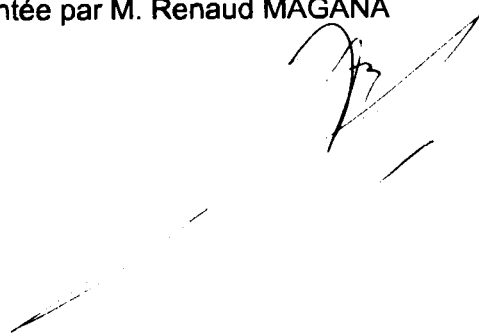
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des trois exercices précédents.

MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Président
La société RENEL
Représentée par M. Renaud MAGANA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Magana', is written over a horizontal line. Below this line, there is a long, thin, diagonal stroke extending from the left towards the center of the page.

ANNONIM

SAS au capital de 160.736 euros
Lieudit Les Six Chemins
07100 ANNONAY

RCS AUBENAS 539.644.450

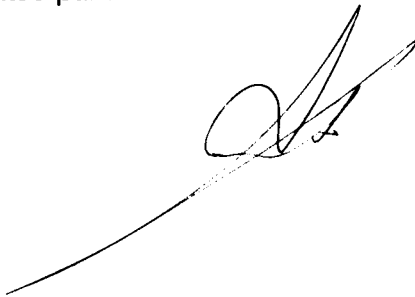
FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
	SAS ITM ALIMENTAIRE SUD EST 24 Rue Auguste Chabrières, 75015 PARIS	478	478	
	SAS ITM ENTREPRISES 24 Rue Auguste Chabrières, 75015 PARIS	1	1	
	SAS ITM PARTICIPATIONS 24 rue Auguste Chabrières, 75737 PARIS CEDEX 15	1125	1125	
	SAS RENEL Chez M. et Mme MAGANA 31 chemin du Mouchet, 26260 CHAVANNES	8442	8442	
	Totaux	10 046	10 046	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs,
arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le Président
La société RENEL
Représentée par M. Renaud MAGANA



ANNONIM

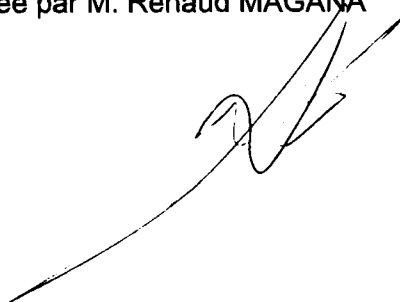
SAS au capital de 160.736 euros
Lieudit Les Six Chemins
07100 ANNONAY

RCS AUBENAS 539.644.450

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 7 AOUT 2019
(dernière mise à jour le 7 FEVRIER 2019)

N° de compte	Titulaire	Solde au 07 02 2019	Inscription pendant la période	Radiation pendant la période	Solde au 07 08 2019
1	ITM ALIMENTAIRE SUD-EST	478	-	-	478
2	ITM ENTREPRISES	1	-	-	1
6	ITM PARTICIPATIONS	1.125	-	-	1.125
8	RENEL	8.442	-	-	8.442
	TOTAL	10.046	0	0	10.046

Le Président
La société RENEL
Représentée par M. Renaud MAGANA



ANNONIM

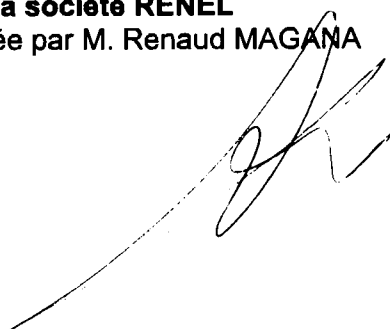
SAS au capital de 160.736 euros
Lieudit Les Six Chemins
07100 ANNONAY

RCS AUBENAS 539.644.450

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 7 FEVRIER 2020
(dernière mise à jour le 7 août 2019)

N° de compte	Titulaire	Solde au 07 08 2019	Inscription pendant la période	Radiation pendant la période	Solde au 07 02 2020
1	ITM ALIMENTAIRE SUD-EST	478	-	-	478
2	ITM ENTREPRISES	1	-	-	1
6	ITM PARTICIPATIONS	1.125	-	-	1.125
8	RENEL	8.442	-	-	8.442
	TOTAL	10.046	0	0	10.046

Le Président
La société RENEL
Représentée par M. Renaud MAGANA

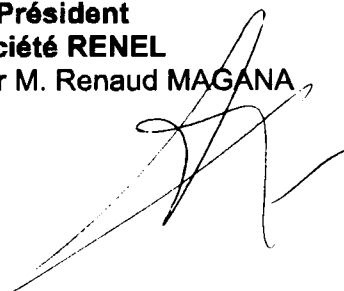


ANNONIM
SAS au capital de 160.736 euros
Lieudit Les Six Chemins
07100 ANNONAY
RCS AUBENAS 539.644.450

Tableau financier des cinq derniers exercices

Tableau financier	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	160 736,00	160 736,00	160 736,00	160 736,00	160 736,00
b) Nombre d'actions émises	10 046,00	10 046,00	10 046,00	10 046,00	10 046,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 401 990,00	11 650 203,00	10 302 972,97	9 216 873,00	7 984 959,00
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	81 560,00	- 24 295,00	- 196 679,00	103 038,00	- 128 324,00
c) Impôt sur les bénéfices	0,00	- 35 389,00	- 33 404,00	- 31 166,00	- 25 458,00
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 46 865,00	- 131 415,00	- 314 438,63	- 25 470,00	- 293 120,00
e) Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
f) Participation des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	8,11	1,10	- 16,25	13,35	- 10,24
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 4,67	- 13,08	- 31,29	- 2,53	- 29,18
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
c) Par exercice de droits de souscription	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	26,00	26,00	22,00	24,00	25,00
b) Montant de la masse salariale	642 727,00	640 154,00	536 575,00	563 091,00	497 753,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	145 191,00	189 736,00	156 235,00	172 065,00	157 513,00

Le Président
La société RENEL
Représentée par M. Renaud MAGANA



SAS ANNONIM
Rue du Docteur Duret
Les Six-chemins
07100 ANNONAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes de la société **Sas ANNONIM**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Sous la réserve ci-après explicitée, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

• Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note de l'annexe sur les faits caractéristiques qui indique que votre société a été placée en plan de sauvegarde depuis le 24 septembre 2019.

.../...

amélioration notable, dans un avenir prévisible, de la situation économique et financière de l'entreprise reste incertaine. Cette situation entraîne une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En cas d'issue défavorable des mesures prises, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite de ses activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

• Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée au paragraphe I :

- L'annexe précise les modalités d'évaluation des stocks de marchandises, à savoir selon la méthode du dernier coût d'achat pratiqué qui se justifie par la rotation rapide des marchandises. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de la méthode utilisée, qui n'est pas celle préconisée par le Plan Comptable Général, mais qui ne nous paraît pas de nature à modifier significativement le montant du stock à la clôture de l'exercice,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

.../...

1 F5

pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulon le 14 septembre 2020

Franck DE TALLEC
Commissaire aux Comptes

Annexés au présent rapport:

- Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- Comptes annuels de l'exercice

7

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.